

ICN

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU



TÉMOIGNAGE EMPLOI

Ci campemu?

P4

INTERVIEW

Baptist
Agostini-Croce,
de plein droit

P6



SANTÉ

Inseme
interpelle
les candidats

P21



1,60€



ÉDITOS P3 • JACQUES FUSINA P17 • SEMAINE CORSE P20 • AGENDA 22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

A RADIO DI A CORSICA

Dipoi 35 anni

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**
VIVARIO **97** BUCUGNANU **107.5**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA

L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE
TELECHARGEZ LA !!



Il est des mots difficiles à écrire lorsqu'ils mettent en exergue les qualités d'un homme qui vient de s'éteindre. Philippe Giammari vous est peut-être inconnu, mais il était un pilier d'ICN. Un grand monsieur et pas seulement par la taille. Il incarnait le respect. Jamais un mot trop haut. Plutôt des silences, ceux de l'écoute attentive, devenue rare, ou ceux de la désapprobation, de l'avis contraire. Philippe a rejoint l'équipe dirigeante d'ICN quand elle avait besoin de bonnes volontés et de dévouement illimité. Rien ne le destinait à plonger dans ce monde de la presse locale où concurrence et information sont sœurs, sinon la fidélité à une amitié de jeunesse qui ne fut pas fugace. Cette implication, il la voulait solidaire, pour soutenir son ami -son frère- comme il l'avait déjà fait, en participant naguère à la création commune d'une société de communication à Paris, en des temps plus favorables aux «médias papiers». Pourquoi ce choix? Parce que l'amitié se construit et se protège. Et sans doute aussi parce qu'il avait cédé, avec son épouse, à cette envie irrésistible du retour en Corse, où il voulait rester activement engagé. Chaque collaborateur d'ICN a eu des moments partagés avec Philippe. Et nous allons tous, personnellement, cultiver ces souvenirs qui remontent à la surface de notre mémoire pour amoindrir notre tristesse et lui dire une dernière fois notre reconnaissance. La vie est belle, disait-il alors qu'il menait son dernier combat. L'histoire d'ICN va désormais s'écrire avec vous et sans lui. Mais son esprit continuera à nous guider pour être à la hauteur de vos attentes et de ses exigences. Philippe repose in santa pace. Les derniers mots de ce billet sont pour son épouse, ses enfants, sa famille, ses proches et son ami de 40 ans : soyez assurés de notre soutien. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

À MODUNOSTRU

Visca Catalunya!

U schifu, a zerga, l'addisperu... Stu primu d'ottobre, e fiure di u referendum d'autodeterminazione di a Catalogna ci anu propiu toccu in pienu core. È e teneremu à mente. Ramintemu ci u 9 di novembre di u 2014, malgradu l'interdizione di u Tribunale Custituzionale è l'upposizione di Madrid, una prima consultazione era stata urganizata. Cù una partecipazione di 33 percentu di l'elettori scritti è 80.7 percentu di e voce à prò di l'indipendenza, sta vutazione citatina s'era passata bè. Tandu, s'era vistu un populu felice. Dumenica scorsa, era dichjaratu illegale u referendum da a ghjustizia spagnola cum'è trè anni fà, è s'hè vistu sta volta un populu in pientu ma dinò in sangue. Perché? Solu per avè vultutu fà valè u dirittu fundamentale, quellu di a libertà di parè è di spressione. Mariano Rajoy, Presidente di u Guvernu Spagnolu, s'appoghja à spessu nant'à a Custituzione Spagnola di u 1978 per difende e so pusizione, sapendu chi quessa specificheghja ind'u so articulu 96 chi i Trattati Internazionali ratificati da a Spagna facenu parte di u so regulamentu à l'internu è, à l'articulu 10.2, ci stabilisce chi e norme concurnendu i diritti fundamentali è di e libertàe publiche seranu interpretate ind'un accordu cumunu cù i Trattati Internazionali adattevuli in stu sensu. U Parlamentu di Catalogna hà sprimatu d'altronde di manera continua è senza equivocu u dirittu di a Catalogna à l'autodeterminazione. L'astr'eri, nunda ùn pudia ghjustificà una pressione pulizzera cusì forte. Sò state numerose e baruffe in carrughju è ind'i scagni di voti cù, secondu u Dipartimentu di a Salute, 465 feriti, frà i quali capibianchi ch'ùn anu circatu à nimu, chì vulianu solu fà u so duveru civicu. Sò state ancu distrutte parechje urne, in l'indifferenza di certi Stati cum'è a Francia, mustrendu ci à chì puntu hè stata calpighjata a demucrazia. Una vergogna per l'Unione Europea chì hà ingannatu torna a vulintà di i so babbi fundatori : Adenauer, De Gasperi, Schuman, frà altru. Aldilà di u risultatu, cù una partecipazione di 42,3 percentu di l'elettori è 2 milioni di bigliettini spugliati di i quali 90 percentu à prò di l'indipendenza, si ritenerà di sicuru a lezzione di dignità è d'intelligenza cullettive di i Catalani à vulè sprime si. In tantu è di core, visca Catalunya! ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE :

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia

CPPAP 0319 | 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**
Écrivez-nous:
journal@icn-presse.corsica



À LA UNE

« Ci campemu! »

L'ouverture imminente de nouveaux centres commerciaux dans le Grand Ajaccio a bien entendu été saluée par le désormais traditionnel chœur du « ça va créer des emplois! »

Il est vrai que ce ne serait pas un luxe.

Mais des emplois comment ?

Pour qui ?

Attribués sous quelles modalités ?

C'est ce qu'a cherché à savoir un demandeur d'emploi, quinquagénaire de frais, qui nous a fait part de son retour d'expérience.

Quand le concept de « vivre moins cher » prend toutes ses acceptions.

Cela commence comme une résignation. Une de celles qui nous prend quand, las des CDD à répétition, face à une menace de suspension d'un RSA ou d'une radiation des fichiers de Pôle emploi, il faut se faire violence et tenter la recherche d'emploi dans une de ces nouvelles structures hypercommerciales de la périphérie d'Ajaccio. Un e-mail pour dire que nous souhaitons participer à la sélection des futurs employés. Une réponse par SMS donnant le lieu et l'heure du rendez-vous... « *Ce n'est pas un entretien, mais une présentation de l'entreprise et de sa philosophie* »... Ok soit... Allons ...

À l'heure et au lieu convenus, une cinquantaine de candidats se saluent, se toisent et calculent leurs chances potentielles face à la concurrence. Car la concurrence, en ces lieux et temps, c'est l'argument suprême, le passe-droit, le passe-lois.

Une jeune fille en rupture de scolarité accompagnée de mère et tante, des quinquagénaires, souriant pour masquer le malaise qu'ils ressentent, des trenaïres aux dents longues venant tenter leur chance, un mélange de classes sociales, une représentation de la population locale avec quelques touches de « primo arrivant »... Tout ce beau monde poireaute à l'extérieur, en plein soleil. Puis quelques-uns osent pénétrer dans le bâtiment...chacun recommence son attente sur le palier ou dans les escaliers. Certains, stratèges, se sont placés devant les rares fenêtres, les autres tentent de conserver un périmètre d'intimité qui leur évitera de se retrouver en contact avec la transpiration du voisin. Trois quarts d'heure après l'heure prévue pour le rendez-vous, les portes s'ouvrent. Le groupe se dirige vaillamment vers la salle de réunion. Installation brouillonne, distribution de fiches de renseignements, recherches de stylos. Encore dix minutes de flottement. Tous, nous cherchons contenance. On est déjà en mode « *ne pas faire de vagues* ».

Arrive le laïus de bienvenue récité par la DRH. Il est bien rodé. Rien d'étonnant à cela, c'est paraît-il la 13^e session du même acabit. Cinquante candidats en moyenne par session, soit 650 candidats pour une soixantaine de postes à pourvoir, car bien sûr, les emplois plus intéressants sont depuis longtemps attribués. Par une suite de dix mots à forte valeur symbolique [sourire, qualité, service,

En Corse, le nombre de demandeurs d'emploi

tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C) s'établissait à

22 410 fin août 2017.

Quoiqu'en baisse de 1,0 % sur un mois, il accusait une augmentation de 0,1 % sur trois mois (+20 personnes) et de 1,3 % sur un an. Toujours pour les catégories A, B, C, les évolutions se situaient entre -0,8 % en Haute-Corse et +1,0 % en Corse-du-Sud sur trois mois et entre -1,8 % en Haute-Corse et -0,1 % en Corse-du-Sud sur un mois.

S'agissant des demandeurs de catégorie A (tenus de rechercher un emploi et sans activité) leur nombre en Corse avait diminué sur trois mois de 1,8 % pour les hommes (-1,3 % sur un mois et -3,1 % sur un an) et progressé de 0,9 % pour les femmes (-1,8 % sur un mois et +1,9 % sur un an).

Par ailleurs le nombre d'inscrits en catégorie A âgés 50 ans ou plus bien qu'en légère diminution (-0,4 %) sur un mois, avait augmenté de 1,8 % sur 3 mois et de 11,2 % sur un an. ■

Source : Direccte Corse



bonheur, volonté, joie, etc..) le grand manitou, qui vient de rejoindre sa DRH, expose les objectifs et attentes de la nouvelle structure. Puis, au fur et à mesure qu'un diaporama capricieux déroule ses images et slogans, les dix mots à forte valeur se réduisent à un «*Ci campemu!*» qui résume la teneur du propos et la «*valeur plus*» de la structure...

Et oui, les collaborateurs seront bien traités, mieux qu'ailleurs! Car ici, point de précarité, que des CDI, horaires aménagés, management humain, promotions, évolutions, des contrats 35 heures hebdomadaires... annualisés!? Explication du concept: dans les périodes creuses, les «*collaborateurs*» peuvent être amenés à ne travailler que 20 ou 30 heures, et ils seront quand même rémunérés pour les 35 heures prévues au contrat. Les heures payées et non travaillées sont dues à l'employeur qui peut les utiliser dans une période de rush. Le commerce sera ouvert les dimanches de 9h à 13h30 sauf deux dimanches par an durant lesquels il le sera de 9h à 21h, avec une rémunération supplémentaire de 15%. Pas besoin de fournir un CV, les formations seront dispensées par l'entreprise car elle se veut innovante et réellement différente des autres. Salaire de base Smic et 13^e mois... à partir du 13^e mois de contrat.

Pour preuve que les collaborateurs jouissent d'un niveau de respect inhabituel, tous les membres du personnel, de l'agent de caisse au directeur, sont au même niveau dans les locaux. On accède à la partie réservée au personnel par un escalier «*montant*» qui conduit ainsi aux vestiaires, salles de pause, fumoir, salle de sport, aux bureaux des divers chefs de rayons et on ressort par un autre escalier «*descendant*» (le plan de circulation est ainsi fait, les escaliers sont à sens unique) qui passe naturellement devant les bureaux de la direction. Bien voir... Bien vu...

Crèche et écoles à proximité, service de garderie, bons de réductions sur les achats effectués dans le magasin (il est d'ailleurs précisé que les achats faits dans d'autres supermarchés sont accep-

tables si ce n'est que pour du dépannage. À bon entendeur...)

Bref, une petite heure de pommade qui fait briller l'avenir au pays des licornes.

Tant qu'a y être, poussons l'expérience un peu plus loin... Fiches de renseignements dûment remplies (où ne figure aucun poste à pourvoir, car c'est le candidat qui inscrit ses souhaits), on demande un rendez-vous pour un entretien. Seuls deux auditeurs sortent sans rien demander.

Une semaine se passe et voici la deuxième étape. Reçu par une DRH, gentille, polie, avenante. Quelques questions sur le parcours professionnel, quelques autres sur le ressenti de la présentation: «*Qu'avez-vous retenu?*

- *Ci campemu! J'ai bon?»*

Quel poste voudrais-je occuper? Quelle est la rémunération que je souhaite?

«*Vous avez un profil atypique, seriez-vous contre une période en CDD?*

- *Pas vraiment, mais je croyais que les tous les contrats étaient en CDI?*

- *Oui, mais....»*

Et pour la rémunération? Smic...

À la troisième proposition pour un poste d'agent de caisse, elle sent bien que ce n'est pas mon truc... L'entretien est terminée, même si ce n'est pas encore officiel. Je pose une question, puisqu'on m'y invite: «*Sur le principe des 35 heures annualisées, si les heures dues à l'employeur sont utilisées par celui-ci en faisant travailler le «*collaborateur*» un dimanche, est-ce que ces heures seront rémunérées 15% en plus?»* Curieusement, j'attends encore une réponse. Comme dans un film des années 1980, l'entretien se clôt par le fatal «*on vous écrira*». Rien de neuf sous le soleil de la Caldaniccia. 650 personnes au moins pour 10 postes à pourvoir... Ci campemu! ■ Apollinaire GANCIVECHJU

BAPTIST AGOSTINI-CROCE

La scène de plein droit

Étudiant en droit à Paris, Baptist Agostini-Croce enchaîne les expériences concluantes à l'écran comme sur scène. Il vient de présenter son tout premier stand-up, Plaide coupable, et son dernier court-métrage, Le Loup. Rencontre avec un jeune artiste sous le feu des projecteurs...

Propos recueillis par Pierre-Louis MARCHINI

Qu'est-ce qui vous a donné envie de faire votre propre one-man-show?

Ce terme de «one-man-show» correspond davantage pour moi à un spectacle regroupant plusieurs sketches, du moins un spectacle où on a un mec sur scène qui vient jouer différents personnages, etc. Et je ne suis pas vraiment un adepte de ce style-là. Je fais plutôt du stand-up où je raconte ma vie avec un micro comme seul accessoire. Cette envie, et pour ainsi dire ce rêve, de jouer pendant une heure, je les avais depuis mon plus jeune âge. Je n'en avais jamais eu l'occasion. Désormais c'est chose faite, après avoir joué durant plusieurs années sur des formats d'une dizaine de minutes, de première partie en première partie.

La présentation de ce stand-up récemment au Théâtre San Angelo de Bastia a été une belle réussite. Y en aura-t-il d'autres?

Il y aura, je l'espère, d'autres représentations de «Plaide coupable» très certainement durant l'été. J'aimerais continuer à faire vivre et évoluer le spectacle au fil des scènes.

Vous êtes sur les planches mais aussi sur les écrans, notamment avec la série *Studiante* diffusée par France 3 Corse ViaStella. Quel bilan dressez-vous de cette première expérience télévisuelle? Quelles en sont les perspectives?

On est tous très contents d'avoir pu faire *Studiante*. Cela a été une expérience extrêmement enrichissante pour toute l'équipe qui y a participé. La saison 1 a fait une belle audience puisqu'on a dépassé le million de vues sur Facebook, un résultat très positif et bien au-delà de nos espérances! Du coup, *Studiante* ça continue pour une deuxième saison qui sera tournée en juin 2018 avec une diffusion programmée en janvier 2019. Mais ce sera complètement différent!

Côté cinéma, après *Simu Leoni*, vous revoilà également avec un nouveau court-métrage, *Le Loup*. Que raconte-il? De qui vous êtes-vous entouré pour le réaliser?

Le film est une comédie qui raconte l'histoire de trois potes qui se rendent compte, arrivés en troisième année d'école de commerce, qu'ils n'ont toujours pas perdu leur virginité. Ils décident ainsi d'y remédier avant la fin de l'année. Je me suis entouré de ceux qui m'aident depuis maintenant un certain temps, à savoir Jean-Louis Graziani (Versus Films), Thomas Silvert (Corsesca Productions) mais aussi toute une bande d'acteurs exceptionnels qui sont également des amis, parmi lesquels Maxime Ricoveri, Pierrick Tonelli, Ghjulia Pierrini-Darcourt, Yoann Mariotti, Philippe Ambrosini, Max Orsini, Daniel Delorme, Morgane Bujoli, Coco Orsoni ou encore Marie-Ange Geronimi...

Votre univers cinématographique est pour l'heure résolument tourné vers ce qu'on appelle le «teen movie», est-ce volontaire? Où puisez-vous votre inspiration?

Je pense qu'il y a un milliard de choses à raconter via le «teen movie». Au-delà de l'aspect comique d'une telle situation, je pense que les jeunes personnages peuvent faire vivre toutes les émotions. Avec l'arrivée à l'âge adulte, on peut passer du ridicule à des problématiques plus sérieuses. C'est un choix. Je m'inspire de ce que chacun a vécu et j'essaie de véhiculer les messages que j'estime importants. Mais libre à chacun d'y voir d'autres messages que ceux que j'ai voulu mettre à l'écran. C'est justement ce que je trouve intéressant dans la réalisation d'un film. Parfois, en sortant de la projection, tu as des gens qui viennent te parler et te disent que pour eux ton film veut dire telle ou telle chose, alors que toi-même tu n'y avais peut-être pas pensé. Chacun a sa façon de vivre et de comprendre un film, et c'est quelque chose de génial!

Quel regard portez-vous sur le monde du cinéma et du spectacle en Corse?

Il y a des gens qui mettent en place des projets avec une vraie sincérité, que ce soit dans leur démarche ou dans les histoires qu'ils portent sur un écran ou sur scène. C'est le plus important, tant qu'on fait du cinéma ou de la scène parce qu'on veut dire ou faire découvrir des choses, c'est super, et non pas se servir du cinéma ou de la scène pour simplement se mettre en avant sans aucune autre intention derrière. Je n'aime pas trop le manque de sincérité, d'autant que celui-ci finit par se voir rapidement.

Vous destinez-vous vraiment au métier d'avocat ou plutôt à celui de comédien?

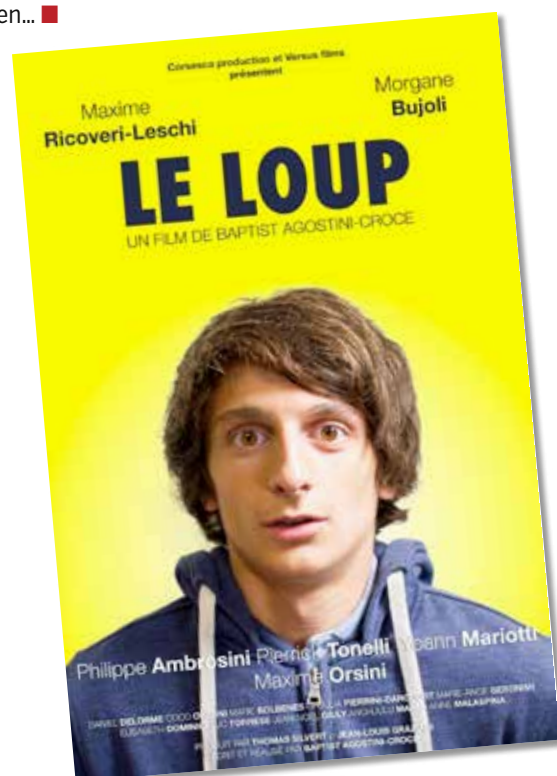
Depuis quelques années, j'ai vraiment envie de devenir avocat et je continue mes études en ce sens. J'étudie le droit pénal à Paris. J'aimerais pouvoir embrasser cette profession et revenir l'exercer chez moi.

Comment expliquer votre rapport avec le spectacle ou le cinéma?

Quand j'étais très jeune, on m'a toujours raconté des histoires et donné le goût des films et des livres. J'ai envie de dire qu'aujourd'hui je m'intéresse à tout ça parce que j'ai été bercé par ces univers et j'en suis très fier. Parce que cela me passionne mais il s'agit aussi d'un exutoire. Sur scène, je raconte ma vie et tout ce que je veux, c'est une liberté qui est assez jouissive.

Quels sont vos prochains projets?

La saison 2 de la série *Studiante*! Qui comme je l'ai indiqué sera totalement différente de la première. Le tournage sera plus long. Ce sera plus difficile mais je suis entouré des personnes les plus compétentes que je connaisse pour nous accompagner dans ce projet assez fou, Jacques-Antoine Lando-Cancellieri, le co-auteur de la série *Studiante* qui n'est autre que mon meilleur ami, et moi-même! J'aimerais continuer à jouer *Baptist Agostini-Croce Plaide coupable* en Corse pour quelques dates avant de passer à autre chose, peut-être un autre spectacle, qui sait... Je suis, enfin, en train d'écrire un nouveau court-métrage mais bon, pour tout ça, on va être patient et essayer de faire les choses bien... ■



« Sur scène, je raconte ma vie et tout ce que je veux, c'est une liberté qui est assez jouissive »

25 000

Les chiffres de la semaine

personnes environ attendues à Ajaccio du 11 au 14 octobre pour le 124^e Congrès national des sapeurs-pompiers qui réunit l'ensemble des Services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) de France.

22

Les chiffres de la semaine

M€ ht pour la mise en œuvre du Plan de mise en accessibilité de la voirie et d'espaces publics (Pave) d'Ajaccio qui vise à rendre accessible l'ensemble des voies ajacciennes, qu'elles soient communales, départementales ou territoriales.

2,45

Les chiffres de la semaine

M€ de travaux pour la réhabilitation du phare de Sentetosa, reconverti en refuge et inauguré le 30 septembre. L'opération a été cofinancée par le Conservatoire du littoral, le Feder, l'OEC, le CD2A, la Fondation EDF et le SDE2A.

ISULA SURELLA

Veiller au grain

Coup de sang des cultivateurs de blé sardes réunis au sein du Consorzio sardo Grano Cappelli face à l'éventualité de voir l'Emilie-Romagne accaparer la culture du blé dur de variété Senatore Cappelli, au travers notamment d'une société privée à laquelle le ministère de l'Agriculture italien a octroyé l'exclusivité de la certification de ce blé. Une décision qualifiée de « colonialiste » par le député d'Unidos, Mauro Pili. La variété Senatore Capelli est officiellement née en 1915 des travaux de sélection de Nazareno Strampelli au Centre de recherche pour la céréaliculture de Foggia. Cette variété rustique, issue d'un blé ancien et d'excellente qualité, arrive en Sardaigne en 1920 et s'y diffuse rapidement. Elle sera pourtant reléguée à une culture très marginale, jusqu'à ce que, voilà près d'une trentaine d'années, des cultivateurs sardes entreprennent de la produire à nouveau et de la promouvoir. Selon ses producteurs, un de ses intérêts, et non des moindres, serait de n'avoir jamais été croisée avec les variétés de blé modernes où le taux de gluten a été privilégié et qui seraient à l'origine de nombreux troubles alimentaires. Elle a d'ailleurs donné lieu à un projet pour le développement de pains destinés aux personnes diabétiques. Le fait est que ce blé a su se faire une place sur les marchés de niche et susciter une demande croissante, générant un revenu deux fois supérieur à ceux des variétés les plus répandues. De manière générale, on observe depuis peu en Italie de « grandes manœuvres » de la part des groupes agro-alimentaires autour des anciennes variétés de céréales du fait de leur regain de popularité. Les producteurs sardes ont réclamé l'appui de la Région pour que leur travail de production et de promotion de la variété Senatore Capelli, mené dans l'île comme au plan national, ne soit pas récupéré à leur détriment. ■ Sources : Sardinia Post, Il Corriere della sera, La Nuova Sardegna

HAUT

L'évolution globale des encours de crédits de fin de mois accordés par les établissements bancaires implantés en Corse de juin 2016 à juin 2017 s'établit à +8,5 % soit une progression plus soutenue qu'au niveau national (+4,3 % sur un an). La courbe de croissance des encours de crédits de la France s'est tassée à partir de la fin de l'année 2008 puis accélérée début 2015. En revanche, en Corse, la hausse enregistrée lors des 10 dernières années est restée vive (source CorsiStat).

Lors du 2^e trimestre 2017, 635 entreprises (hors micro-entrepreneurs) ont été créées en Corse contre 605 lors du trimestre précédent, soit une hausse de 5 %, bien supérieure à ce qui a été constaté au plan national pour la même période : + 0,1 %. Le secteur des services concentre à lui seul 46 % du nombre total des créations. Les secteurs de l'industrie et de la construction ont quant à eux enregistré sur une année des hausses marquées en créant respectivement 36,2 % et 37,3 % entreprises (source CorsiStat).

BAS

C'est par contre la décreue en ce qui concerne les créations de microentreprises. Après un rebond au 1^{er} trimestre de tous les types d'entreprises, aussi bien en Corse qu'au national, sur le 2^e trimestre 2017 les créations de ce type d'entreprises accusent une baisse de 7,2 % pour la Corse et de 1,7 % au national.

IL FALLAIT LE DIRE

« Je suis le chef de file, celui qui écoute, qui consulte et qui arbitre. Il souhaite être élu et nous souhaitons tous qu'il le soit. C'est la première fois de façon aussi affirmée que l'on met les idées avant les hommes » précise Jean-Martin Mondoloni, dans Corse Matin, à propos de Camille de Rocca Serra. Qu'on met les idées avant les hommes ou qu'on recadre poliment un colistier qui s'est déclaré avant que le leader ne fasse de déclaration à propos de sa liste ?



CREATION DE SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/08/2017 il a été constitué une société :

Dénomination sociale : O2 SYSTEME
Siège social : 4, avenue Emile SARI 20200 BASTIA

Forme : SASU

Capital : 2500 €

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : - L'exploitation et l'entretien d'édifice permettant le traitement et la distribution d'eau potable,

- collecte et traitement des eaux usées, - construction d'unités d'eau potable et d'assainissement

- la réalisation de travaux d'adducteurs d'eau brute et d'eau potable

- la gestion de l'entretien des bâtiments, des espaces verts, gestion des locaux techniques, des systèmes d'incendie, de sécurité, des droits d'accès, des énergies : électricité, froid, chauffage.

- Les travaux de terrassement avec engins mécaniques, location avec ou sans chauffeur d'engins mécaniques de terrassement.

En outre, l'Objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.

Présidence : Monsieur Jean Luc, Paul ORLANDI, demeurant 4, avenue Emile SARI 20200 BASTIA

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia

Pour avis, La Présidence

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29/09/2017, il a été constitué une SARL dénommée "MARTIN'S INVESTISSEMENTS" au capital variable de 4000€

qui ne peut être inférieure au dixième du capital social souscrit [400€], ayant son siège social sis Résidence la Bergerie - Visiconi - Route de Palombaggia - 20137 Porto-Vecchio et qui a pour objet l'acquisition de tous terrains ou constructions existantes dans le département de la Corse et la construction, la rénovation et l'aménagement de ces immeubles en vue de leurs gestions destinés essentiellement à la location meublée saisonnière et/ou à l'exploitation touristique, para-hôtelière et hôtelière sous toutes ses formes sans débit de boissons alcoolisées ; La durée est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

M. LE MARTIN Philippe domicilié au siège social ci-dessus est nommé gérant statutaire pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/09/2017 il a été constitué une société :

Dénomination sociale : CAP NORD

Siège social : La Cella 20248 TOMINO

Forme : SAS

Capital : 2000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : -Tous travaux de bâtiment, travaux second œuvre, travaux d'isolation écologique, staff, tous les produits de développements durables : panneaux solaires et activités connexes.

-L'acquisition, la prise de participation, la prise ou la mise en gérance de tous fonds de commerce de nature similaire ou connexe, la concession, la francisation ;

-la gestion de l'entretien des bâtiments, des espaces verts, gestion des locaux techniques, des systèmes d'incendie, de sécurité, des droits d'accès, des énergies : électricité, froid, chauffage.

-Travaux de terrassement avec engins mécaniques, location avec ou sans chauffeur d'engins mécaniques de terrassement.

-La prise, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de tous brevets français et étrangers, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, moyens de fabrication se rattachant directement ou indirectement à l'activité de la société, la concession de toutes licences totales ou partielles des dits brevets ;

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;

La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions ou sociétés en participation.

Présidence : Monsieur BOUTAIEB Noureddin , demeurant Immeuble Saladini 20248 MACINAGGIO

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

Pour avis, La Gérance

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BOCOGNANO en date du 28 septembre 2017, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : STEPHANE PIETRI TAXI
SIEGE SOCIAL : Lieu dit Querciolo, BOCOGNANO (Corse)

OBJET : Transport de personnes en taxi ou en taxi-moto avec ou sans bagages et/ou de colis à titre onéreux, transport spécialisé de personnes médicalisées assises ou de toute marchandises ou biens.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 2 000 euros
PRÉSIDENT : - Monsieur Stéphane PIETRI, demeurant Lieu dit Querciolo, BOCOGNANO (Corse),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le Président ou le représentant légal

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Cuttoli Corticchiato du 01/10/2017, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée [E.A.R.L.] sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA FERME A CASETTA
Siège : CUTTOLI CORTICCHIATO [20167], Lieu dit Canteige, Plaine de cuttoli ;

Durée : 99 à compter de sa date d'immatriculation au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio ;

Objet : Elevage de porcins, Culture d'arbres fruitiers,

Capital : 7 500,00 €

Gérance : M. Yoann, Paul, Marie TORRE, Agriculteur, demeurant à Plaine de Cuttoli Lieu dit Chiosu Communu 20167 Mezzavia a été nommé gérant de la société sans limitation de durée illimitée. Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Pour avis, La Gérance

N° 06

PICCOLA MARINA

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 23, montée

de la Paratella

20110 PROPRIANO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PROPRIANO du 29 septembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : PICCOLA MARINA

Siège social : 23, montée de la Paratella, 20110 PROPRIANO

Objet social : La société a pour objet la gestion, la location et l'exploitation de tous biens immobiliers sous forme de résidence hôtelière et de locations meublées et la mise en œuvre de toutes prestations pour permettre l'optimisation de la location vis-à-vis de la clientèle. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Marine LUCIANI demeurant 23, montée de la Paratella, 20110 PROPRIANO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SARTENE en date du 20 septembre 2017, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MARESTELLA
SIEGE SOCIAL : Rizzanese, SARTENE (Corse)

OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE : Madame Alexandra ROSSI, demeurant Rizzanese, SARTENE (Corse),

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO .

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/09/2017 il a été constitué une SARL dénommée:

SAINT CYPRIEN PLAGE

Siège social : chez Corebat Route de Porra 20137 PORTO VECCHIO

Capital: 1.000 €

Objet: La gestion d'immeubles destinés à la location d'appartements nus ou meublés à titre professionnel ou non avec éventuellement fouritures de prestations para-hôtelières.

Gérant: M. KEHEL Hassan 22 ancienne voie ferrée la trinité 20137 PORTO VECCHIO

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 26 Septembre 2017 , il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'ATELIER PELLICCIA
Siège social : 33 Zone Industrielle de Tragone, BIGUGLIA (Haute Corse)

Objet : • L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'oeuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

- A cette fin, la société peut accomplir toutes les opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptible d'en favoriser le développement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 500 euros

Gérance : Monsieur Cyrille PELLICCIA, demeurant Immeuble Les Pléiades Bât.C, BASTIA (Haute Corse),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA,

Pour avis, L'associé fondateur



Me Jean-François MATIVET, Notaire
associé de la SCP dénommée
**"Jean-François MATIVET
et François Mathieu
SUZZONI"**

dont le siège est à AJACCIO
(20000), 7 Cours Napoléon

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Jean François MATIVET le 30/09/2017, de la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination :

SARL LES PRES DE FIGARI

Siège : PORTO-VECCHIO CEDEX (20539) - BP 50139 - Les Quatre Portes, Bât C - PORTO-VECCHIO (20137)

Durée : 99 ANS

Objet : Activité de promotion immobilière et de marchand de biens, acquisition, mise en valeur, administration et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ; Aliénation des immeubles de la Société au moyen de vente, échange ou apport en Société ; Acquisition et gestion, y compris par vente, de toute valeur mobilière de placement, parts, actions, obligations et tous titres en général dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement ; Participation à toute société ayant une activité pouvant faciliter l'activité de la société objet des présentes ; Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ; Pour la réalisation de cet objet et pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, vente de ces derniers.

Capital social : MILLE EUROS (1.000€)

Gérant : Mlle Anaïs Roswita Alice TUBIANA, née le 7 janvier 1984 à Pontoise (Val d'Oise) demeurant Lotissement Ziglione - Route de Palombaggia - 20137 Porto-Vecchio.

La société sera immatriculée au RCS de AJACCIO

Pour avis et Mention, Le Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/09/2017 il a été constitué une société Dénomination sociale : **DES RACINES A LA CIME** **Siège social :** Lieu dit Pianaccia, 20127 SERRA DI SCOPAMENE **Forme :** SASU **Siège :** DRC **Nom commercial :** Vincent GASNIER **Capital :** 3000 Euros **Objet social :** Prestations de services et de ventes de matériaux dans les domaines de la gestion, l'entretien et l'aménagement d'espaces arborés, du sciage de bois et de la constructions bois (chalet, abris, mobilier extérieur bois...) **Président :** Monsieur Vincent GASNIER demeurant : Lieu dit Pianaccia, 20127 SERRA DI SCOPAMENE élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 27 septembre 2017, il a été constitué une société par actions simplifiée désignée "LES JUS LIBRES", société régie notamment par les articles L. 227-1 à L. 227-20 du Code de commerce.

Objet : La production, le négoce de tous produits agricoles et viticoles et l'exploitation de commerce de vente et achat en gros, demi-gros et détail de vins et spiritueux.

Siège social : lieudit Torra, 20232 Oletta **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en numéraire : 10€ **Capital social :** 10€, divisé en 10 actions de 1€ chacune.

Président : Monsieur Nicolas François MARIOTTI BINDI, domicilié à lieudit Torra, 20232 Oletta, né le 21 mars 1978 à Bastia, de nationalité française.

Directeur général : Monsieur Mathieu Louis Paul MARFISI, domicilié 2, rue César Campinchi, 20200 BASTIA, né le 06 novembre 1986 à Bastia, de nationalité française.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires des actions, en cas de pluralité d'actionnaires. Cet agrément est donné par la collectivité des associés se prononçant par décision ordinaire à la majorité qualifiée, le cessionnaire ne participant pas au vote. Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

MMHF

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/09/2017 fait à Biguglia il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière de construction vente

DENOMINATION : MMHF

SIEGE SOCIAL : RN 193 - Espace Casatorra - Lieu dit Paradisa - 20620 Biguglia.

OBJET : La société a pour objet l'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou de dation de terrains en vue de la construction et de la vente de tous biens immobiliers en totalité ou par fractions, avant et après l'achèvement, à usage professionnel ou d'habitation. Accessoirement la location totale ou partielle d'immeubles, au moyen de capitaux propres ou de capitaux empruntés. La constitution de garanties en vue d'obtenir les financements nécessaires. Plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré.

GERANCE : Monsieur MICHELI Marc né le 23/07/1963 à Bastia, de nationalité Française, demeurant 1 Rue Cardinal Viale Prella - 20200 Bastia pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, la gérance



SCP MAMELLI

Notaires

20217 SAINT FLORENT

Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 14 septembre 2017, enregistré le 19 septembre 2017, dossier 2017/27347, référence 2017N00382 il a été constitué une Société Civile de Construction Vente dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : TURN STREET **Siège social :** BASTIA [20200] Résidence Le Desk Quartier Paratojo.

Durée : 40 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

Capital social : 1 000,00 Euros,

Gérant : Monsieur Antoine DE MORO demeurant à BASTIA [20200] Résidence Le Desk Quartier Paratojo né à AJACCIO le 17 octobre 1962.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à SARTENE en date du 29 septembre 2017, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée unipersonnelle

Dénomination : SAS PERELLI

Siège : Vallée de l'Ortolo - Castellu di Baricci - Lieu-dit Cavu - 20100 SARTENE **Objet :** La création, l'acquisition, l'exploitation sous toutes ses formes et la vente de tous fonds de commerce de locations meublées et d'hébergements touristiques.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10.000 euros, composé de cent actions de cent euros chacune.

Apports en numéraire : 10.000 euros libérés de la moitié à la constitution.

Président : Madame DE LESQUEN DU PLESSIS-CASSO, née QUILICHINI demeurant à SARTENE [20100] Vallée de l'Ortolo, Lieu-dit Castellu di Baricci, nommée pour une durée illimitée.

Agrément : Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.

Immatriculation : au RCS d' Ajaccio.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 29/09/2017, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TAXI RUAT

Objet social : Transport de voyageurs par taxis

Siège social : 20, chemin de Rondolli - 20260 CALVI

Capital : 2.000 €. **Durée :** 70 ans.

R.C.S. : BASTIA

Président : Monsieur Olivier RUAT, 20 chemin de Rondolli à CALVI (Haute-Corse).



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais

06048 NICE CEDEX 1

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée **DÉNOMINATION :** SP VITICULTURE

CAPITAL : QUATRE MILLE EUROS (4.000 €) divisé en quarante (40) actions de 100 euros de valeur nominale chacune.

APPORT : en numéraire

SIEGE : FIGARI [20114] - Lieudit Pruno

OBJET : L'achat, la commercialisation et la vente sous toutes ses formes de produits agro-alimentaires, d'artisanat, et de notamment de produits viticoles ou vinicoles ; toutes prestations réalisables ou liées à la commercialisation des produits précités, et d'une manière générale, la prestation de tous services, représentations, intermédiaires, publicité, gestion administrative ou comptable dans le cadre de la réalisation de l'objet social ; l'assistance en matière commerciale, et notamment l'organisation d'opérations promotionnelles, d'animation, de dégustation, de vente auprès de l'ensemble des circuits de distribution, ainsi qu'en restauration traditionnelle, l'acquisition et la gestion de tous droits sociaux, prises de participation et d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, ou immobilières ayant un lien avec l'objet social ; la conduite de la politique du groupe et contrôle des filiales ; l'assistance en matière technique, administrative et financière.

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ; tout associé titulaire d'une action d'une catégorie déterminée peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. L'associé peut assister aux assemblées, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme d'une inscription nominative. Un associé peut se faire représenter par un autre associé non privé du droit de vote ou par un tiers ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

AGREMENT : Le transfert de titres à des tiers à quelque titre que ce soit, est soumis à un agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité requise pour les décisions extraordinaires

PRÉSIDENT : Monsieur Jean-Baptiste DE PERETTI DE LA ROCCA Demeurant Lieu-dit Pruno - 20114 Figari

COMMISSAIRE AUX COMPTES : C2C MÉDITERRANÉE, ayant son siège social 5 Cours Jean Ballard, 13001 Marseille

IMMATRICULATION : au RCS d'AJACCIO.

Pour avis

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

A.E.3 [ACHAT, EXPORT 3] SARL au capital de 2700 € LIEU DIT ARDISSON, RN 193, 20600 Furiani 751 692 518 RCS de Bastia L'AGE du 04/09/2017 a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : C/o Centre d'affaires by DSP COM, Immeuble U Cardellu, 20620 Biguglia, à compter du 04/09/2017. Mention au RCS de Bastia.

MODIFICATION STATUTS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er Septembre 2017, les associés de la **SARL TECHNI RE-NOVE CORSE** [797 886 033] dont le siège social est sis Zone Industrielle de Tragone - Lot n° 4 - 20620 BIGUGLIA ont décidé les modifications suivantes avec effet au 1er Septembre 2017 :

- **Changement de gérant** : les associés ont pris acte de la démission de Madame Mireille BENOIT Veuve TAFANI de ses fonctions de Gérante et nomment en ses lieu et place Monsieur Claude LUQUE demeurant La Vallicella - 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI.
- **Transfert du siège social** : les associés décident de transférer le siège social de Zone Industrielle de Tragone - Lot n° 4 - 20620 BIGUGLIA à Chemin de la Vallicella - 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI. Les articles 4 et 16 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour Avis

MODIFICATION STATUTS

STGI, sarl au capital de 1500 euros. Siège : 12 rue du Dr Del Pellegrino 20090 Ajaccio. 823 438 270 RCS Ajaccio. L'AGE du 07/08/17 a transféré le siège au 4 bd Albert 1er 20000 Ajaccio, et modifié la dénomination comme suit : **ALBERT 1ER IMMOBILIER BY STG**. Avis au RCS d'Ajaccio.

MMA PRO-INVEST

Société civile immobilière de construction vente
Au capital de 1.000 €
Siège : Villa Casa Nostra
Chemin De Macchione
20600 BASTIA
529 546 459 RCS de BASTIA

AVIS DE DEMISSION

Suivant décision collective des associés en date du 15/07/2017, il résulte que : M. Marc ALBERTI demeurant, Villa Casa Nostra chemin du Macchione 20600 BASTIA, a démissionné de sa fonction de Gérant. L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis

VACC

SCI au capital de 1.524,42 €
Siège : Résidence Les Salines
Bât. E11 Rue François-Coti
20090 AJACCIO
380 536 938 RCS d'AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Résidence Les Salines Bâtiment E11, rue François-Coti, 20090 Ajaccio, au Route de Paomia Appartement n° 8, 20 130 Cargèse, à compter du 30/09/2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Gérance : M. Aldo SANFRATELLO, demeurant Route de Paomia Appartement n°8, 20 130 Cargèse. Mention en sera faite au R.C.S d'Ajaccio.

Pour avis La Gérance

SARL IP CONSTRUCTION

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 2 000 €
Siège social : Piazza di Foru
20100 GIUNCHETO
535 006 621 RCS AJACCIO

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 Septembre 2017, les associés de la SARL IP Construction ont décidé de transférer à compter du 26 Septembre 2017, le siège social qui était situé Piazza di Foru - 20100 GIUNCHETO à l'adresse suivante : Giardinu - 20110 BELVEDERE CAMPOMORO.
L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

Pour avis et mention,
La Gérance**ACUI AUDITION BALEONE**

SARL au capital de 30.000 €
Siège social : Immeuble les Jardins
de Bodiccione - Bât A
Bd Louis Campi
20090 AJACCIO
831 542 501 RCS AJACCIO

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2017, les associés ont décidé :

- de transférer le siège social Centre Commercial Atrium, lieu dit Pernicaggio 20167 SARROLA CARCOPINO,
- de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

ACUVISION BALEONE

SARL au capital de 35.000 €
Siège social : Immeuble les Jardins
de Bodiccione - Bât A
Bd Louis Campi
20090 AJACCIO
828 828 558 RCS AJACCIO

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2017, les associés ont décidé :

- de transférer le siège social Centre Commercial Atrium, lieu dit Pernicaggio 20167 SARROLA CARCOPINO,
- de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

O2 BALEONE

SARL au capital de 35.000 €
Siège social : Immeuble les Jardins
de Bodiccione - Bât A
Bd Louis Campi
20090 AJACCIO
828 855 346 RCS AJACCIO

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2017, les associés ont décidé :

- de transférer le siège social, Centre Commercial Atrium, lieu dit Pernicaggio 20167 SARROLA CARCOPINO,
- de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

SANTONI GESTION SARL au capital de 20000,00 Euros 25, rue de Paris, 06000 Nice 815 059092 R.C.S. Nice Par décision en date du 27/09/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au Hameau du Vesco, Villa Koukounara, 20166 Porticcio à compter du 02/10/2017. Gérance : Monsieur Solenne Santoni, demeurant Hameau du Vesco, Villa Koukounara, 20166 Porticcio La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nice-SANTONI GESTION SARL au capital de 20000,00 Euros 25, rue de Paris, 06000 Nice 815059092 R.C.S. Nice Par décision en date du 27/09/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au Hameau du Vesco, Villa Koukounara, 20166 Porticcio à compter du 02/10/2017. Gérance : Monsieur Solenne Santoni, demeurant Hameau du Vesco, Villa Koukounara, 20166 Porticcio La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nice.

**S.A.R.L. EURL
AQUILA IMMOBILIER**
en liquidation

Société à responsabilité limitée à associée unique
Au capital de 1.500 Euros
Siège social : Cardetoli route
de Cervione - 20221 CERVIONE
RCS BASTIA 750 454 134

Aux termes d'une décision collective en AGE en date du 14/09/17 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Jean François ALBERTINI demeurant 1 rue de Russie à NICE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à NICE 06000, 1 rue de Russie où toute correspondance devra être adressée. RCS BASTIA 750 454 134.

ARTEFACT STUDIO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social :
53, avenue Pierre Brossolette
92120 MONTRouGE
750 403 883 R.C.S. Nanterre

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 30 juin 2017 à l'adresse suivante : « 53 rue de la Tour, lieu-dit Caldaja à CATERI 20225 ». En conséquence l'article 5 « Siège Social » des statuts est modifié. Pour les besoins du transfert, il est rappelé que la société a pour :

Gérant : Madame COLOMBANI Carole.
Domicilié : 53 rue de la Tour, lieu-dit Caldaja à CATERI 20225.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

La Gérance

E TEGHIALE

SCCV au capital de 1000 euros
Siège social : Chemin de l'Ostella
RN 193 - 20600 BASTIA
RCS BASTIA 794 274 316

CHANGEMENT DE GERANT

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2017, il a été décidé ce qui suit :

Changement de gérance : L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Louis COLOMBANI de ses fonctions de gérant à compter du 17 mai 2017 et décide de nommer Monsieur Laurent COLOMBANI, demeurant Résidence le Mona Lisa, Boulevard DANESI, 20200 BASTIA, en tant que nouveau gérant à compter du 17 mai 2017. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis, la gérance

SCI DAC

Au capital de 762,24 euros
Siège social : 28 bis, cours Paoli
20250 Corté
RCS Bastia 418 304 705

Aux termes d'un acte sous seing privé à Corté (2B), en date du 30 septembre 2017, les associés ont décidé de changer le siège social de la société de Corté (2B), Résidence Saint Joseph à Corté (2B), 28 bis, cours Paoli, à compter du 30 septembre 2017.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Corté (2B), Résidence Saint Joseph.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à Corté (2B), 28 bis, cours Paoli.

Le dépôt sera effectué au RCS de Bastia

Pour avis, Le Gérant

**AMERICAN
TRADING COMPANY
"A.T.C"**

Société à responsabilité limitée
Capital Social : 7 622,45 Euros
Siège Social : Retail Park Centre
Commercial Atrium
Lieu-dit Pernicaggio
20 167 SARROLA CARCOPINO,
RCS : AJACCIO 344 318 761

**Avis de transfert
d'un établissement
principal et siège**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er octobre 2017, il a été décidé de transférer le siège social et l'établissement principal, anciennement situé Centre Commercial Pôle De Suartello - Route De Mezzavia - 20090 Ajaccio Au Retail Park Centre Commercial Atrium - Lieu-Dit Pernicaggio - 20167 Sarrrola Carcopino, à compter du 1er octobre 2017 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquences.
RCS de AJACCIO .

Pour avis

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 33

Par jugement en date du 26/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Casa Costa Verde [SARL]
Alistro
20230 San-Giuliano

Activité : maçonnerie générale - projection de façades

RCS Bastia B 793 340 381, 2013 B 275

Date de cessation des paiements : 26/09/2017

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Rousset] - Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

N° 34

Par jugement en date du 26/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

E.U.R.L. Lumio Plomberie Services [SARL]
Hameau a Croce
20225 Lavatoggio

Activité : Travaux d'installation de plomberie

RCS Bastia B 529 506 446, 2011 B 15

Date de cessation des paiements : 30/07/2017

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Rousset] - Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

N° 35

Par jugement en date du 26/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de la société :

Le L V P Cafe [SARL]
Quai de la Santé
20200 Bastia

Activité : Snack Restaurant Débit de Boissons 4ème Catégorie

RCS Bastia B 488 244 963, 2006 B 51

Date de cessation des paiements : 26/03/2016

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Rousset] - Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

N° 36

Par jugement en date du 26/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

NG 2B ELECTRICITE [SARL]

Quartier de la Gare - Ld Cherchiglione
20270 Tallone

Activité : Electricité Générale

RCS Bastia B 525 381 323, 2010 B 380

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Rousset] - Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera.

N° 37

Par jugement en date du 26/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

CORTECH [SARL]
63, rue Marcel Paul
Immeuble le Cézanne
20200 Bastia

Activité : Ingénierie

RCS Bastia B 483 753 984, 2005 B 1182

Date de cessation des paiements : 26/09/2017

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Rousset] - Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

N° 38

Par jugement en date du 26/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

PEINTURE 2B [SARL]
Maison N 43 village de Venzolasca
20215 Venzolasca

Activité : peinture et plaquiste en bâtiment

RCS Bastia B 502 246 481, 2008 B 46

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Rousset] - Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera.

N° 39

Par jugement en date du 26/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

M. P. L [SARL]
Route de Calvi
Résidence Paolina - Bât A
20220 L'Île Rousse

Activité : Négoce de matériaux

RCS Bastia B 810 462 663, 2015 B 157

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Rousset] - Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera.

N° 40

Par jugement en date du 26/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

G.M.C. BTP [SARL]
Lieu Dit Pietrucci
B.P 126

20240 Poggio Di Nazza

Activité : Maçonnerie, bâtiment, travaux publics

RCS Bastia B 528 068 661, 2010 B 446

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Rousset] - Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera.

N° 41

Par jugement en date du 26/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la :

SARL SISTI [SARL]
Maison Pieraggi
Route de Pietroso
20242 Pietroso

Activité : Fabrication de fromages

RCS Bastia B 501 577 423, 2007 B 528

Date de cessation des paiements : 26/03/2016

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Rousset] - Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 42

Par jugement en date du 26/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la :

SARL DE DISTRIBUTION SARTE [SARL]
556, Zone Industrielle de Tragone
20620 Biguglia

Activité : Commerce en gros et détail d'huiles alimentaires

RCS Bastia B 538 513 888, 2011 B 572

Date de cessation des paiements : 26/03/2016

Mandataire judiciaire : Selarl BRMJ [Me Bernard Rousset] - Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 - 20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

N° 43

Par jugement en date du 26/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la :

SARL SOLAJ [SARL]
8 lotissement Fleurs des Iles
20620 Biguglia

Activité : Pizzeria "La Boite A Pizza"

RCS Bastia B 753 899 764, 2012 B 398

Immatriculation Secondaire : Etablissement Principal - 2 Ave Noël Franchini, Rond Point Des Salines 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 2013 B 100

Date de cessation des paiements : 15/09/2017

Mandataire judiciaire : Selarl BRMJ [Me Bernard Rousset] - Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4 - 20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extraît,
Scp Nappi-Casanova
Greffiers Associés



N° 44

DISSOLUTION ANTICIPEE

NETTOYAGE IMPERIAL SARL Unipersonnelle au capital de 8000,00 Euros les Logis de l'Acqueduc Bat C, Ajaccio, 20167 Mezzavia 444 993 471 R.C.S. Ajaccio. Par décision de L'Associé Unique en date du 22/08/2017 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 22/08/2017, nommé en qualité de liquidateur Monsieur José MORANDO, Les Logis de L'Acqueduc Bat C, Ajaccio, 20167 Mezzavia et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 45



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 BASTIA

Tél. 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

SARL RICCINI

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 5.000 €
Siège de la liquidation : 67 Route du Cap, Résidence - Le Magellan Bât B [20200] SAN MARTINO DI LOTA
R.C.S. : BASTIA N° 794 519 009

L'associé unique Monsieur Olivier, Alain, François RICCINI, en date du 28 Septembre 2017 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, et se décharge du mandat de liquidateur, et constate la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Le liquidateur

N° 46

**FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE
MEDITERRANEE**

1 rue Notre Dame de Lourdes
BASTIA - Tél. 04.95.34.84.34

CAR. TRADING

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 10.000 €
Siège social :
Chez Mme Marie-Louise GIROLAMI
89, Santa Croce - 20290 BORGIO
513 597 153 RCS BASTIA

Par décision unanime du 15/09/2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour. Mme Marie-Louise GIROLAMI demeurant à BORGIO [20290] - 89, Santa Croce, a été nommée liquidateur à compter du même jour et pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectués en annexe au RCS du Greffe de BASTIA.

CASA SANTA DEVOTA

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 20 000 Euros
Siège Social : Lotissement Mormorana 20290 BORGIO
RCS Bastia 401 450 796

L'assemblée générale extraordinaire du 01/10/2017, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

DENOMINATION - OBJET - DUREE :

Ils sont inchangés.

SIÈGE SOCIAL : Il est inchangé soit : Lotissement Mormorana - 20290 BORGIO.
CAPITAL SOCIAL : Il reste fixé à 20 000 euros divisé en 500 actions de 40 euros chacune entièrement libérées.

ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTROLE DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur LORENZI Jean, associé et ancien gérant, né le 01-12-1981 à Lucciana (2B) demeurant à Querci Santa Devota - 20290 LUCCIANA est nommé Président de la société pour une durée illimitée à compter du 01/10/2017.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte.

Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANSMISSION DES ACTIONS : Agrément des tiers par l'assemblée générale à la majorité des droits de vote.

RCS : Bastia

Pour avis

LNA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000.00 €
Siège social : 27 cours Soeur Amélie 20100 SARTENE
527 520 266 RCS AJACCIO

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2017, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

Forme : société par actions simplifiée
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Nouveaux organes de direction :

Président : - Madame Nadia, Catherine DAINA, demeurant à SARTENE (Corse) Maison Mattei,

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal



Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Notaires associés

Immeuble "Le Régent"

3 avenue Eugène Macchini

B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04.95.51.76.76 - Fax : 04.95.51.15.08

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 12 septembre 2017 enregistré à SPFE D'AJACCIO le 26/09/2017 Référence 2017N 00378.

La Société dénommée **ETABLISSEMENT PADRONA FRANCOIS**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 256.000,00 € ayant son siège social à COGGIA (Corse-du-Sud) SAGONE identifiée sous le numéro SIREN 303 816 557 RCS AJACCIO.

A CEDE A :

La Société dénommée **SAS A SULANA**, Société par Actions Simplifiée au capital de 500,00 € ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud) lieu-dit "A Renasca" - Chemin d'Acqualonga - Mezzavia identifiée sous le numéro SIREN 831 159 751 RCS AJACCIO.

Un fonds de commerce de débit de boissons, snack-bar connu sous le nom de A SULANA situé et exploité à COGGIA [20160] SAGONE.

Prix : CENT MILLE EUROS [100.000,00 €] s'appliquant uniquement et dans sa totalité aux éléments incorporels. - aux éléments incorporels pour CENT MILLE EUROS [100 000,00 €]

Prise de possession à compter du 12 Septembre 2017.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Charles SANTUCCI Notaire associé de la Société Notaire associé, de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3 avenue Eugène Macchini où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique
Me Charles SANTUCCI



CORSE DU SUD
Le Département

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : AOO2017-149

L'avis implique un marché public

Objet : RD 72 - Aménagement de la Traversée de Caldaniccia - Section 1 [5 lots] Commune de Sarrola-Carcopino - Canton GRAVONA PRUNELLI

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : oui

Lot N° 1 - Voiries réseaux divers

Lot N° 2 - Enrobé

Lot N° 3 - Eclairage

Lot N° 4 - Signalisation

Lot N° 5 - Espaces verts

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Qualité de l'offre

50% Prix

Remise des offres : 31/10/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 29/09/2017.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

AVIS DE PUBLICITE**ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 17/TX/10

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Remise en valeur de terrains à la station expérimentale d'irrigation de Migliacciaro (Prunelli di Fiumorbo)

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui Lot N° 1 - Remise en état terrains

Lot N° 2 - Travail des terrains

Lot N° 3 - Ruisseau et fossés

Lot N° 4 - Rénovation et entretien oliviers

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 26/10/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 02/10/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

2L2A

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 €
Siège social : Ld Visirossu
20167 ALATA
RCS AJACCIO 495 022 451

Aux termes d'une délibération en date du 24 Janvier 2017, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
A compter du 1 Janvier 2017, le siège social qui était à : LD CHIOSELLI, 20167 ALATA est désormais à : LD VISIROSSU, 20167 ALATA.

L'adresse de la gérante associée, Mme Véronique MORACCHINI est désormais Villa Alba Serena - Casapitti - 20235 VALLE-DI-ROSTINO. La collectivité des associés a modifié corrélativement l'article 11 des statuts.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO

POUR AVIS

STRATÉYS

Société d'Avocats
1C allée Ermengarde d'Anjou, ZAC
Atalante Champeaux
35000 RENNES

"CAP SOLAR 01"

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 10 lotissement
U Magnificu du Borgu
Strada Vecchia - 20290 BORGIO
794 424 697 RCS BASTIA

Aux termes d'un procès-verbal en date du 22 juin 2017, l'assemblée générale, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - Le Président

N° 54



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la cour

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél : 04.95.58.19.20

Fax : 04.95.31.82.38

E-mail : avocat@sebastiani.fr

CORALI

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Marina di Fiori
20137 PORTO-VECCHIO
753 011 717 RCS AJACCIO

Par décision du 28/09/2017, l'associée unique a adopté la modification suivante :

Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 30/09/2017, aux activités : « **L'acquisition, la gestion, l'administration et la cession de tous biens immobiliers.** »

En conséquence, l'article 2 des statuts est désormais rédigé comme suit :

La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financières, agricoles, immobilières ou autres.

Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

L'acquisition, la gestion, l'administration et la cession de tous biens immobiliers. Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis

N° 55

NOMINATION DIRECTEUR GENERAL

ETS BERNARDINI ET FILS Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros Siège social : Lieudit Stiletto, Route de Mezzavia, 20000 AJACCIO 381 354 893 RCS AJACCIO Par décision de la Présidente en date du 27 juin 2017: Monsieur Patrick BERNARDINI, demeurant 1, rue Général Campi, 20000 AJACCIO né le 18 juin 1962 à AJACCIO, de nationalité française, a été nommé en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée.

Pour avis

N° 56

FORCIOLI

SASU au capital de 1.500 €

Siège : Zone Industrielle

Pernicaggio Sarrola - Carcopino

20167 MEZZAVIA

830 269 676 RCS de AJACCIO

Par décision de l'associé unique du 25/09/2017, il a été décidé de remplacer l'objet social par : Activité de marchand de biens, création de lotissement sans viabilisation. Mention au RCS de AJACCIO

N° 57

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 29 septembre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AU BON CAFE

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1.000 euros

SIEGE : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA CARCOPINO

OBJET : La création, l'acquisition et/ou l'exploitation par tous moyens de tous fonds de commerce de café, bar et/ou restauration

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Néant
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA

IMMATRICULATION : RCS de Ajaccio.

Pour avis, Le président.

N° 58

AUGMENTATION CAPITAL

SELARL PHARMACIE FRANCESCHINI

SELARL Au capital de 1.400.001 euros
Siège social : Immeuble Poggi les Arcades 20217 SAINT-FLORENT 831 524 533 R.C.S. BASTIA. Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 septembre 2017, le capital social de la société a été augmenté d'une somme de 349.999 euros pour être porté de 1.400.001 euros à 1.750.000 euros, par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible sur la Société. Les articles 6 et 7 4) des statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 59

RÉSILIATION DE LOCATION GÉRANCE

La location gérance de fonds de commerce consentie le 24 novembre 2014 par la Commune de Barrettali à Monsieur Dominique Journet, 3 rue du Belvédère, 20200 Bastia, portant sur un fonds de commerce de Boulangerie, pâtisserie et petite restauration, grill, vente de pizzas, sandwiches, à consommer sur place ou à emporter, débit de boissons (1ère catégorie), a pris fin le 30 septembre 2017 en vertu d'une résiliation anticipée d'un contrat de location gérance de fonds de commerce.

Pour avis



N° 60

ADN CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 622,45 euros

Siège social : Lieu dit Cardiccia

20290 MONTE

429 034 143 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 28 septembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de restreindre l'objet social à l'activité de formation en ingénierie et toute autre formation d'entreprise agricole ou autres et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la gérance

N° 61

SYNERGIE INFORMATIQUE

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1 000.00 €

Siège social : 6 Résidence Le Bastio 2

20600 FURIANI

824 821 516 RCS BASTIA

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 07 septembre 2017 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 07/09/2017, de FURIANI (Haute Corse) 6 Résidence Le Bastio 2, à BIGUGLIA (Haute Corse), lieu-dit Casatorra. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

- La dénomination sociale a été changée, à compter du 07/09/2017, ancienne SYNERGIE INFORMATIQUE, **nouvellement CAFIP.**

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.

- Monsieur CHARLES GIUSTINIANI demeurant 78 Carrughju San'Anjulu, Village, LUCCIANA (Corse), a été nommé président, en remplacement de Monsieur RICHARD BERNARDINI, président démissionnaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance

N° 62

C2C CORSE

SARL au capital de 1.200.000 €uros

Siège social : Maison près de l'Aqueduc

20167 MEZZAVIA

403 881 352 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante pour une durée illimitée, Madame Hélène MIRAMOND, demeurant Rue des Cactus, Immeuble Le Lubecciu, Bât F 20000 AJACCIO, expert-comptable, à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance

N° 63

TERRA ROSSA

SCI au capital de 500 €

Siège : 121 Boulevard Perier

13008 MARSEILLE

530 774 694 RCS de MARSEILLE

Par décision de l'AGE du 18/09/2017, il a été décidé de transférer le siège social au Place de L'Eglise 20215 SILVARECCIO.

Gérant: M. AN TOMARCHI Jean-Charles Place de L'Eglise - 20215 SILVARECCIO. Radiation au RCS de MARSEILLE et réimmatriculation au RCS de BASTIA.

N° 64



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais

06048 NICE CEDEX 1

SOCIETE « MDL INVEST » S.A.S

Au capital de 1.900.095 Euros

Siège social : 2, rue Joseph Pietri

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 831 152 384

Suivant délibérations de l'assemblée générale mixte en date du 12 septembre 2017, il résulte que :

1- L'objet social a été étendu aux activités de « stylisme, modélisme, design, achat et distribution de marchandises, vente de produits par Internet. » et ce, à compter du 12 septembre 2017.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

2- La société C2C MÉDITERRANÉE, SARL au capital de 80 000 €, ayant son siège social 5 Cours Jean Ballard, 13001 Marseille, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 518 271 739, a été nommée, à compter du 12 septembre 2017 et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, en qualité de commissaire aux comptes.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 65

MARINE DIFFUSION - MP

Société à responsabilité limitée

Au capital de 500 000 euros

Siège social : Pont du Prunelli

CD 55 - 20117 CAURO

487 877 581 RCS AJACCIO

Par décision du 20/09/2017, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de six exercices : La SCP BACCI - MINICONI - ROSSI - Société civile professionnelle au capital de 1 200 €, Siret: 483 326 757 000 26 - APE : 6920 Z, Immeuble IVOIRE, Route de Mezzavia, Lieu Dit Stiletto, 20090 Ajaccio. Représentée par Monsieur Jean Michel MINICONI - Commissaire aux Comptes - associé

Pour avis, La Gérance

N° 66

LES MAISONS DE BALAGNE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 110 000 euros

Siège social : Route de Santa Reparata

à Ile Rousse (20220)

RCS de Bastia n° 383 458 387

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2017, le nom de Monsieur Charlie MONTINERI, nouveau Gérant, demeurant, lotissement OLIVADIA à Ile Rousse (20220), a été substitué dans les statuts à celui de Madame FLORI Marie, veuve MONTINERI, avec effet à compter du 01/10/2017.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 67

AVIS D'ATTRIBUTION**ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
B.P 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Numéro de la consultation : 17/FS/004 Fourniture et livraison de produits agricoles au profit de la station expérimentale d'élevage d'Altiani de l'ODARC

Référence acheteur : 17/FS/004/BO

Nature du marché : Fournitures

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 03144000 - Fournitures pour l'agriculture

Complémentaires : 24400000 - Engrais et composés azotés

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

LOT N° LOT 1 - Fourrage et paille pour l'élevage provenant de la zone géographique CORSE

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 28/09/17

Marché n° : 004-2017

GRPF de Corse, SAINT ANTOINE, 20240 Ghisonaccia

Montant indéfini

LOT N° LOT 2 - Aliments, fourrage et paille pour l'élevage

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° LOT 3 - Semence des espèces et variétés fourragères et engrais chimiques

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

Envoi le 03/10/17 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 68

J.M.P.

Société à responsabilité limitée

Au capital de 7 622,45 euros

Siège social : lieu-dit Tramariccia,

Route d'Ajaccio à Calvi (20260)

R. C. S. de Bastia n° 422 393 504

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2017 :

- **L'objet social a été étendu** à compter du 15/04/2017 à : "La recherche et le développement des activités de café, bar avec licence IVème catégorie, glacier, restauration traditionnelle ou rapide, brasserie, pizzeria, snack, sandwicherie";

- **Le siège social a été transféré** :

* **Ancienne mention** : Bar de l'Orient, Quai Landry - 20260 Calvi

* **Nouvelle mention** : Lieu dit Tramariccia - Route d'Ajaccio à Calvi (20260).

N° 69

SCI AJACCIO ROCADÉ

Au capital de : 15.244,90€

Siège social : Avenue du Mont Thabor

Rce Bel Horizonte - Bât B

AJACCIO (20000)

N° de SIREN : 380 859 926

RCS : AJACCIO

Suivant délibération de l'assemblée générale en date du 02 octobre 2017, il a été décidé de **transférer le siège social** de la société de : Avenue du Mont Thabor Rce Bel Horizonte - Bât B - 20000 AJACCIO, à Chemin de Campicciolo, Route d'Alata, 20090 AJACCIO, à compter du 02 octobre 2017.

Pour avis, Le Gérant

N° 70

**AKUO CORSE
MAINTENANCE**

S.A.S. au capital de 1.000 €

1, rue du Docteur Morucci

20200 BASTIA

810 099 184 RCS BASTIA

MODIFICATIONS

Suivant AGO en date du 31/08/2017, il a été pris acte de la démission de Monsieur Yann CORTOT de son mandat de directeur général.

N° 71

**UNION CHIMIQUE DU MIDI
CORSE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 624 €

Siège social : Z.I Purettonne

Allée Bleue - Lot N° 12

(Parcelle N° 1313)

20290 BORGIO

R.C.S BASTIA B 483 134 110

Aux termes d'une délibération en date du 24 janvier 2017, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

A compter du 1 janvier 2017, le siège social qui était à : Lieu dit MARICCIA - RN 193 20620 BIGUGLIA est désormais à : Z.I Purettonne - Allée Bleue Lot n° 12 (Parcelle n° 1313) - 20290 BORGIO.

L'adresse du gérant associé, M. MEZ-ZACQUI, divorcé, est désormais LD Visirossu - 20167 ALATA. La collectivité des associés a modifié corrélativement l'article 11 des statuts.

Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour Avis

N° 72

AVIS D'ATTRIBUTION**ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

Objet : FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS INFORMATIQUES POUR LES BESOINS DE L'ODARC

Référence acheteur : 17/FS/02

Nature du marché : Services

Appel d'Offres ouvert

Classification CPV :

Principale : 64221000 - Services d'interconnexion

Complémentaires : 64216100 - Services de messagerie électronique

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Valeur technique : Qualité du projet

30% Valeur technique : Qualité de la solution

40% Prix des prestations

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

LOT N° 1 - Services d'interconnexion de réseaux et services Internet

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 04/08/17

Marché n° : 002-2017

FRANCE TELECOM AERM, BP 1, 13301 Marseille

Montant HT de 45 000,00 à 165 000,00 Euros

LOT N° 2 - Services de messagerie

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 04/08/17

Marché n° : 002-2017

FRANCE TELECOM AERM, BP 1, 13301 Marseille

Montant HT de 6 000,00 à 30 000,00 Euros

Envoi le 03/10/17 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 73

AVIS D'ATTRIBUTION**ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
B.P 618
20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

Objet : ACCORD CADRE DE FOURNITURE DE CLOTURES D'ESPACES CULTIVES

Référence acheteur : 17/FS/01

Nature du marché : Fournitures

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 34928200 - Clôtures

Complémentaires : 34928220 - Éléments de clôture

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique : Adéquation du matériel proposé avec les caractéristiques techniques stipulées au marché

60% Prix des prestations

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 26/07/17

Marché n° : 001-2017

SARL MULTARI, Route d'Ortale, 20620 BIGUGLIA

Montant HT de 25 000,00 à 180 000,00 Euros

Sous-traitance : non.

Envoi le 03/10/17 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

**ICN : ANNONCES LÉGALES
PROCHAINE PARUTION
13/10/2017 - N°6687**

N° 74

BTP VILLANOVA

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000.00 €
Siège social : 7 rue Comte Marbeuf
20000 AJACCIO
798 729 638 RCS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2017 :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance

N° 75

CHANGEMENT PRESIDENT

SAS CHORON SAS au capital de 40000,00 Euros LIEU DIT MURATELLO, 20172 VERO 801 949 199 R.C.S. Ajaccio Sigle : ALTAGNA TRASPORTI Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/10/2017 il a été pris acte de la nomination de Monsieur ANDRE JEAN CHORON, demeurant LA CARUSACCIA 20090 AJACCIO en qualité de nouveau Président, à compter du 02/10/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur ORIANO CHORON, Président démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 76

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

TERRA D'ORU SARL au capital de 10000,00 Euros 1 avenue Jean Nicoli, 20250 Corte 422 805 556 R.C.S. Bastia Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/09/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 9 avenue du Général de Gaulle, 20250 Corte à compter du 21/09/2017. Autres modifications : - il a été pris acte de modifier l'objet social Nouvelle mention : Personnalisation et vente d'objets et articles textiles transformés. Gérance : Madame Corinne Parodi, demeurant 9 avenue Général de Gaulle, 20250 Corte Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

N° 17

ART'DENT

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
de chirurgie dentaire
Au capital de 36000 euros
Siège social : Bd Louis CAMPI
Résidence « Les Jardins de Bodiccione »
Bât. C - 20090 AJACCIO
802 807 289 RCS AJACCIO

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 30/09/2017, conformément à l'article 13 des statuts et du Code de commerce, l'associé unique a décidé que malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.
Mention sera faite au RCS d'AJaccio.

Pour avis



N° 78

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 02/10/2017, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SAS ORIENTE DISTRIBUTION

Enseigne : « Le Dolium d'Aléria »

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1500 euros divisés en 15 actions de 100 euros, chacune entièrement souscrites et libérées en numéraires.

Siège : Lieu-dit frassiccia - RT 50 - 20251 Giuncaggio

Objet : Petite restauration, vente à emporter, Commerce de gros

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans.

Président : M. BAILLY Franck- Lieu-dit Frassiccia RT50 - 20251 GIUNCAGGIO. La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA (Haute-Corse)

Pour insertion, Le Président

N° 79

IGP Conseil

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Chez M.Francis ACHILLI
Lieu-dit Analonga, Route de l'Ospedale - 20137 Porto-Vecchio
En cours d'immatriculation au RCS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 4 octobre 2017, il a été constitué sous la dénomination IGP Conseil, une société par actions simplifiée, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : Chez M.Francis ACHILLI, lieu-dit Analonga, Route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Le conseil en gestion de patrimoine, le conseil en investissements financiers, le conseil pour la gestion et les affaires, la transaction sur immeubles et fonds de commerce, le courtage en opérations de banque et en services de paiement, le courtage en assurance.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Capital social : Le capital social de la société a été fixé à la somme de 500 euros.
Modalités d'admission aux assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote :

Admission aux Assemblées :

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

Agrément : La cession d'actions est libre tant que la société demeure unipersonnelle. Si la société perd son caractère unipersonnel, toute cession d'actions sera soumise à la procédure d'agrément prévue à l'article 12 «Agrément» des statuts. L'agrément est donné par la collectivité des associés.

Président de la société :

A été nommé Président, sans limitation de durée, Monsieur Francis ACHILLI, lieu-dit Analonga, Route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés :

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés dans la ville d'AJaccio.

Pour avis et mention

N° 80

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

F.N.PI Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 euros **Siège social :** 21 Rue Beaurepaire 75 010 PARIS 488 507 260 RCS PARIS. L'Assemblée générale extraordinaire du 28 août 2017 a décidé de transférer le siège social de la société à BONIFACIO 20169 - Route de Piantarella et ce à compter du même jour. **Objet social :** acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et location en meublée ou autrement de tous biens et droits immobiliers. **Durée :** expire le 14/02/2056- Radiation au RCS de PARIS et réimmatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 81

DISSOLUTION ANTICIPEE

Par Assemblée Générale Ordinaire du 31 Juillet 2017, les associés de la **SCI L'ONDINA** (Siren 822 850 640), au capital de 1.400 euros et dont le siège social est sis Les collines - 85, Allée des Anémones - 20620 BIGUGLIA, ont décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société avec effet du 31 Juillet 2017.

Monsieur Grégory MOUREY demeurant Les collines - 85, Allée des Anémones - 20620 BIGUGLIA a été désigné en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé à Les collines - 85, Allée des Anémones - 20620 BIGUGLIA

Pour avis

N° 82

DISSOLUTION ANTICIPEE

Par Assemblée Générale Ordinaire du 31 Juillet 2017, les associés de la **SCI ANTHOLEA** (Siren 449 270 479), au capital de 1.530 euros et dont le siège social est sis Rue de la Caserne - 20215 VESCOVATO, ont décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société avec effet du 31 Juillet 2017.

Monsieur Jean Philippe ANGELINI demeurant Lieu-dit Torraccia - Plaine de Vescovato - 20215 VESCOVATO a été désigné en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé Lieu-dit Torraccia - Plaine de Vescovato - 20215 VESCOVATO.

Pour avis

Fontaine à eau de source Corse

www.zilia5g.com

zilia 5G
eau de source
des montagnes corses

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude



FUNTANA CORSA
(Haute Corse)

☎ 04.95.30.94.39

Fax : 04.95.30.94.52

Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO
(Corse Du Sud)

20090 AJACCIO

☎ 04.95.10.79.31

Fax : 04.95.22 68.04

Courriel : sodifo@wanadoo.fr

AVIS DE MARCHÉ

Procédure Adaptée (Montant inférieur à 135 000€ HT) CCIC/DG/2017.003

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel: 04.95.54.44.44- Fax: 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44- Fax: 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché :

Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du diagnostic des Risques Psycho-Sociaux (RPS) et la mise en oeuvre du plan d'action au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCIC).

Lieux d'exécution :

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex

Type de marchés :

Services
Nomenclature Européenne CPV : 79414000-1

Services de conseil en gestion des ressources humaines

Caractéristiques principales :

Les prestations, objet de la présente procédure adaptée, concernent la réalisation d'un diagnostic approfondi sur l'évaluation du bien-être des personnels et sur les facteurs des risques psychosociaux (RPS) au sein de la CCIC et notamment de sa Direction de l'Enseignement et la Formation et de sa Direction des Entreprises et des Territoires.

Il s'agira d'identifier au sein de ces deux directions de la CCIC, les causes, les anomalies, les erreurs, dans l'organisation environnementale et la culture du travail, ainsi que la représentation des publics soumis aux risques.

Les résultats du diagnostic serviront de base à l'élaboration d'un plan d'actions (prévention et accompagnement), ciblé et efficient, à déployer pour prévenir l'apparition des RPS et favoriser l'épanouissement professionnel.

La description des missions et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses.

Techniques Particulières (CCTP) de chacun des lots.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles 1er, 27, 34.1.a), 38 et 39 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIC 2B.

Mode de dévolution :

Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe 02 (deux) lots :

Lot 1 : Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du diagnostic des risques psycho-sociaux et la mise en oeuvre d'un plan d'action au sein de la Direction de l'Enseignement et de la Formation de la CCIC.

Lot 2 : Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration ou diagnostic des risques psycho-sociaux et la mise en oeuvre d'un plan d'action au sein de la Direction des Entreprises et des Territoires de la CCIC

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

- Les articles 110 à 131 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts aux sections : 100

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A

L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute Corse
Direction Générale / Département Juridique et Affaires Générales
Palais consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur la plate-forme des achats de l'Etat :

www.marches-publics.gouv.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels

.../...

du candidat conformément à l'article 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- Son inscription sur la liste régionale du référentiel régional sur les RPS,
- La présentation d'une liste des principaux services relatifs à l'objet du marché effectués durant les 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public et/ou privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 30 octobre 2017 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES:

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :

- Garanties financières,
- Capacités techniques,
- Compétences et moyens professionnels,
- L'inscription sur la liste régionale du référentiel régional sur les RPS,
- La liste des prestations similaires effectuées sur les trois dernières années auprès d'organismes publics et privés accompagnée de l'identité et la qualification des personnes chargés de leurs exécutions.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix global des prestations (25 %)
- Planning faisant apparaître de manière détaillée les durées de chaque étape de la mission et le délai global de réalisation de la mission indiquée au CCTP (Diagnostic et Plan d'actions) (15 %)
- Valeur technique définie à travers un mémoire technique qui proposera une méthode de diagnostic et de plan d'actions (60%)

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur : CCIC/DG/2017.002

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute Corse
Direction Générale / Département Juridique et Affaires Générales
Palais consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur la plate-forme des achats de l'Etat

www.marches-publics.gouv.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs et techniques :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la commande publique
Tél: 04.95.54.44.39 / 04.95.54.44.66
Fax: 04.95.54.44.96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66 - Fax: 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.39
Fax: 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat
- D'un référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 04 octobre 2017



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse - 22 Cours Grandval, BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621. Courriel : commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Organisation du 12ème Raid Oxy Jeunes Aventure "A Sfidu Natura"

Numéro de référence : 17S0094

Date limite de remise des offres : 20 Octobre 2017 à 16h

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04-10-2017.

SCALDERA ISULAMENTU
 ISOLATION CHAUFFAGE
 LIGNAMERIE VINTILAZIONE
 VENTILATION MENUISERIES



In casa prutetta ùn ci entre fretu !

Vous êtes propriétaire de votre maison individuelle et souhaitez en améliorer le confort !
Bénéficiez d'une rénovation énergétique globale et performante (BBC) de votre maison !



G



A

Projet régional de 200 logements pilotes

jusqu'à
15 000 euros
 d'aide

www.aue.corsica

Retrouvez toutes les informations auprès de votre
 conseiller Espace Info Energie au :

04 95 72 13 25



Outils pour la Rénovation
 Énergétique du Logement Individuel



LOCAUX À VENDRE OU À LOUER À PARTIR DE 90m²

BALEONE CENTRE

31 LOCAUX
 COMPLEXE ORGANISÉ,
 CENTRE D'AFFAIRES ÉLARGI
 POUR TOUS LES PROFESSIONNELS



rivesud-immobilier.com ou 04 95 50 43 40

RIVE SUD
 Immobilier

Retrouvez toutes
 les annonces **légaales entreprises**
 parues dans la presse depuis le 1er janvier 2010

>Plus de **3 millions** d'annonces<

Actulegales.fr

La référence des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  Infolegale
 Marketing



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

Les «Grandes dates» de Jean-Marie Arrighi



Jean-Marie Arrighi
Grandes dates de l'histoire corse,
Albiana, 2017

Nous ne parlerons pas cette fois d'un roman de la rentrée mais d'un petit ouvrage sans doute très utile, quoi qu'on puisse en penser, consacré aux *Grandes dates de l'histoire corse*, et diffusé largement dès le début de l'été à l'attention des insulaires autant que de leurs très nombreux visiteurs : pédagogique et très clairement présenté, il déroule une chronologie historique mentionnant les dates jugées les plus significatives, selon une volonté de vulgarisation scientifique saisie dans son contexte méditerranéen et parfois bien plus largement ; puisque l'on sait que les mouvements sociaux, économiques et culturels, l'histoire des idées et hommes, celle des connaissances générales et particulières, peuvent tisser des liens subtils entre peuples et terres bien au-delà de notre île, depuis les origines.

Organisé en assez courtes sections à partir de la Préhistoire [5 pages] et l'Antiquité [9 pages], il traite consécutivement du Moyen Âge [27 pages], puis des époques moderne [40 pages] et contemporaine [17 pages], ensuite du XIX^e siècle [8 pages], enfin des XX^e et XXI^e siècles [24 pages]. Ce découpage en fonction des développements que l'auteur a privilégiés paraît d'abord indicatif de l'approfondissement même des études récentes sur certaines périodes souvent assez longtemps négligées mais il est aussi bien entendu le reflet de ses propres choix par rapport au projet général.

Chaque période peut alors décliner quelques dates précises en mettant en valeur par des cartouches de couleur certains faits, événements ou personnages particulièrement importants. On notera d'ailleurs que les dernières dates du livre ne sont guère éloignées, ce qui n'est pas si courant pour un manuel d'histoire, de nos proches années 2000 ! Mais cette manière de procéder facilite une appréhension globale de cette réflexion historique que chaque lecteur pourra évidemment approfondir ou prolonger à son gré par des lectures complémentaires.

Le maître d'œuvre de ce travail mérite sans aucun doute bien des éloges et je le ferais d'autant plus volontiers que je connais et apprécie depuis longtemps les qualités de l'homme et de l'intellectuel, acteur intelligent et modeste de la vie culturelle corse depuis les années du Riaccquistu. Né en 1951, agrégé de lettres classiques, inspecteur pédagogique régional, chargé de la langue corse au rectorat d'académie, excellent locuteur de notre langue, Jean-Marie Arrighi est depuis peu à la retraite. Jeune professeur à Ajaccio, il avait déjà participé à la création de revues influentes comme *Cuntrasti* par exemple puis donné textes de réflexion et critiques à compter des années 1980 dans divers périodiques locaux. Une remarquable synthèse de *l'Histoire de la langue corse*, parue chez Gisserot en 2002, illustre s'il était nécessaire sa parfaite connaissance du domaine dans lequel il exerça l'essentiel de sa vie professionnelle.

Par ailleurs, ses analyses politiques sur la situation de l'île, notamment à propos de son volet électoral, sont considérées comme perspicaces et pertinentes. En 1980, il avait proposé avec son collègue philosophe Philippe Castellin une étude remarquable sur le fameux *Projet de Constitution pour la Corse* de Rousseau, puis en 1983 une traduction commentée du *Disinganno* de 1736 du chanoine Natali. Ensuite son *Histoire de la Corse et des Corses*, chez Perrin [2008], écrite avec l'universitaire Olivier Jehasse, proposait une vision plus large et renouvelée d'un domaine disciplinaire que l'on sait aujourd'hui assez fréquenté. On n'oublie pas non plus que notre auteur avait assuré avec Marie-Jean Vinciguerra, la direction et la coordination du volume numéro 7 [1999] du célèbre *Mémorial des Corses*.

L'ensemble de ces travaux de type historique et culturel témoigne s'il en était besoin de la qualité du regard et de la justesse des choix opérés ici par l'auteur de ces *Grandes dates de l'histoire corse* [2017]. Le lecteur, même bon connaisseur du domaine, pourra y confronter ses propres points de vue avec ceux exposés dans l'ouvrage et y fera peut-être, souhaitons-le quelques intéressantes découvertes. ■

INITIATIVE



Photo Pierre Pasqualini

COUVY, INCUBATEUR D'ENTREPRISES 2.0

Créer une entreprise c'est difficile. Une fois l'idée germée, il faut la développer et la mener à bien en passant par les cases paperasse administrative, levée de fonds, marketing...

Publics ou privés, des incubateurs d'entreprises ont été créés par des collectivités, des écoles ou des entreprises spécialisées, pour donner les moyens de réussir en étant accompagné, aiguillé. Couvy est un incubateur privé, dont la spécificité est de fonctionner exclusivement en ligne.

Jérémy-Antoine Guerni et Philippe Chiorboli sont deux balanins, amis et collègues qui, après avoir ouvert leur entreprise de communication et de marketing à Paris, ont souhaité mettre à profit leurs expériences de chefs d'entreprise mais aussi d'anciens porteurs de projets pour aider les Corses qui ont souvent plein d'idées... mais pas les bons outils. D'un premier essai naîtra EmancipaCorsa : «Ayant travaillé dans le commerce à Paris, avec Philippe nous nous sommes lancés et avons monté notre première boîte de marketing dans la capitale, explique le président de Couvy Jérémy-Antoine Guerni. Une boîte que nous avons cédée en 2015 alors qu'elle comptait une quinzaine de collaborateurs. Après une expérience avortée à Londres à cause du Brexit, nous nous sommes recentrés sur la capitale avec une nouvelle structure regroupant trois entreprises. En parallèle de tout cela, l'envie de créer une association permettant aux porteurs de projets de l'île de bénéficier de ces services a commencé à germer dans nos têtes et c'est ainsi qu'est née EmancipaCorsa. Nous devons quelque chose à la Corse, on a réussi mais on n'oublie pas d'où on vient et le chemin parcouru. À 19 ans, je savais que je voulais créer une entreprise mais j'étais un jeune normal, je travaillais les saisons en Balagne, je ne connaissais pas les pistes pour avancer et j'ai eu mes moments de doute, aussi. En Corse, à cette époque, c'était très compliqué de monter une entreprise, on n'avait pas de conseils, on n'était pas guidés, nous avons donc ouvert Emancipacorsa en 2015 à Munticellu.»

Un premier incubateur qui a très bien marché puisqu'en quelques

mois EmancipaCorsa a permis de faire éclore 52 projets avant d'être cédée à la Capa en mai de cette année. Une bonne expérience, mais à laquelle il manquait quelque chose, comme le souligne Jérémy-Antoine. «EmancipaCorsa n'était pas un incubateur comme les autres dans le sens où nos clients ne sortaient pas de telle ou telle école ou n'allaient pas récupérer une boîte déjà existante. Notre public était large et composé de personnes ayant déjà une vie professionnelle et une vie familiale. C'était donc très difficile d'organiser des rendez-vous physiques, ce qui rendait le travail plus long et coûteux pour nous. L'idée d'apporter les mêmes services qu'EmancipaCorsa mais sans ces contraintes nous a poussés à développer Couvy, l'incubateur d'entreprises totalement en ligne.» Sur le site, trois formules sont proposées : 3, 6 et 12 mois. Elles donnent droit à des visioconférences avec les chargés de mission, des conférences en ligne avec des experts. «Même si Couvy est un service en ligne, il n'en reste pas moins humain. Ce sont les mêmes services qu'EmancipaCorsa, mais sur le web» souligne le président de la société.

Couvy est donc un moyen d'économiser du temps et de l'argent, avec des agents en ligne, mais est-ce que ce système reste abordable pour le créateur lambda visé par l'ancien incubateur ? Pour Jérémy-Antoine, il faut rassurer les porteurs de projet sur le digital : «Aujourd'hui, avec Couvy nous sommes dans une phase de test. Nos clients n'ont pas forcément l'habitude du digital, surtout dans ce genre de domaine où, finalement, il faut livrer son projet à un écran d'ordinateur et lui faire confiance. Pour les rassurer nous utilisons la pédagogie. Et pour l'instant ça démarre plutôt bien, nous avons quelques porteurs de projets qui nous rejoignent progressivement et nous avons signé un partenariat avec l'école de commerce Léonard De Vinci pour développer encore plus vite notre projet». ■ Pierre PASQUALINI.

SANTÉ

INSEME INTERPELLE LES CANDIDATS



Photo Manon Perelli

L'association jette un pavé dans la mare à propos de la problématique des déplacements médicaux sur le continent.

À travers sa Charte régionale du malade, elle propose aux futurs candidats des mesures concrètes à mettre en place.

Selon les chiffres de la Caisse primaire d'assurance maladie, chaque année, environ 18 000 déplacements sont effectués entre Corse et continent pour raison médicale. On ne le sait que trop, l'île est en effet la seule région de France dépourvue de Centre hospitalier universitaire. De fait, certaines spécialités n'y sont pas pratiquées et les allers-retours vers Marseille, Nice ou Paris sont devenus le quotidien de nombreux malades. «*La problématique des déplacements médicaux sur le continent est terriblement banale. Je crois que chaque famille en Corse la connaît pour l'avoir subie*», déplore Lætitia Cucchi, présidente de l'association Inseme. «*Il faut qu'on ait tous conscience que chaque jour, dans les avions ou les bateaux, il y a des passagers pas comme les autres. Ils se déplacent car ils sont malades et y sont contraints. Ce que nous voudrions faire, à partir de cette réalité-là, c'est adapter les règles pour que ces déplacements soient les moins douloureux possibles*», ajoute-t-elle.

Si depuis 2009, Inseme accompagne les malades dans ces déplacements, aujourd'hui elle entend aller plus loin et faire inscrire cette problématique au cœur du débat politique. En effet, à quelques semaines d'échéances électorales, elle a décidé de lancer un appel aux candidats. «*On se dit que dans la vie démocratique, il y a des moments où les élus sont un peu plus disponibles, donc on veut profiter des prochaines territoriales pour les interpeller et leur faire des propositions très concrètes sur la question des déplacements médicaux sur le continent*», explique Lætitia Cucchi. Ces propositions, l'association les puise dans la Charte régionale du malade devant se rendre sur le continent qu'elle a élaborée en 2012 et qui vise à «*apporter une réponse globale et concrète à la question de la prise en charge du malade et de sa famille d'un bout à l'autre du parcours lié à un déplacement médical sur le continent dans le cadre d'une prise en charge par l'Assurance maladie*».

La charte édicte ainsi 5 grands principes. D'abord, le droit à l'infor-

mation: «*Tout malade devant se rendre sur le continent doit avoir accès en un lieu unique à toute l'information relative aux conditions de prise en charge de l'Assurance maladie, aux hébergements disponibles sur le continent ainsi qu'à toutes les aides financières existantes*». Puis, le fait que chaque enfant devant se rendre sur le continent doit pouvoir être accompagné de ses deux parents, ou chaque adulte par la personne de son choix, le tout dans le cadre d'une prise en charge de l'Assurance maladie. La charte se penche ensuite sur l'accès au transport et prévoit que «*tout malade devant se déplacer dans le cadre d'une prise en charge de l'Assurance maladie doit avoir la garantie de pouvoir accéder aux transports aériens ou maritimes qui relient la Corse au continent*». En ajoutant de plus qu'un «*service prioritaire doit être réservé en cas de mouvement de grève ou d'absence de place disponible*». Toujours au chapitre des transports, «*tout malade doit être informé du fait qu'il peut, s'il le souhaite, bénéficier d'un accueil spécifique dans les ports et aéroports ainsi que d'un accompagnement adapté à sa situation à bord du navire ou de l'avion qui le conduit sur le continent*». Enfin, la charte demande que tout malade ou toute personne accompagnant un malade devant se rendre le continent puisse avoir accès à un hébergement pendant la durée de son séjour.

Au-delà de ces points, l'association voudrait également que les candidats s'emparent pleinement de la problématique des déplacements médicaux. «*Pour ce qui concerne les compétences de la CTC, nous attendons des futurs candidats aux territoriales qu'ils continuent le travail qui a été élaboré depuis quelques années, car c'est vrai, il y a eu des avancées, et on en est très contents, mais on pourrait encore faire mieux, souligne Lætitia Cucchi. Ensuite, notre principale question vise à demander aux élus qui jugent la proposition pertinente d'exiger auprès du gouvernement une adaptation des codes de la Sécurité sociale aux spécificités de la Corse*». Par cet appel, Inseme espère faire bouger les choses. ■ **Manon PERELLI**

La sélection de la rédaction



Hugo, de père en filles

La maman de Toto a eu trois fils : Abel, Eugène et... Victor ! Toto, quant à lui, a eu deux filles : Léopoldine et Adèle. Toto, on l'avait deviné, était le surnom familial -amplement utilisé par sa maîtresse, Juliette Drouet- de Victor Hugo. On se souvient surtout de Léopoldine, surnommée Didine, en raison des poèmes que lui dédia son père, comme *À Villequier* et peut-être plus encore le *Demain dès l'aube* que tant d'écoliers se devaient autrefois d'apprendre par cœur. Morte noyée durant ce qui devait être une idyllique promenade en bateau, elle était la fille aînée et chérie. Adèle, la cadette, a encore pour beaucoup d'entre nous le visage d'Isabelle Adjani, dans le film de François Truffaut, *L'histoire d'Adèle H*. Pour la famille Hugo, elle était Dédé, l'enfant perturbée et vite enfermée dans une « maison de folles », où elle passera 40 ans et dont elle ne sortira que pour assister à quelques

représentations des pièces théâtrales de son père. Le metteur en scène Filip Forgeau donne la parole à Léopoldine et Adèle et, à travers leurs destinées, narre une vie et une œuvre emplies de personnages et de fantômes. *Hugo de père en filles* est le quatrième volet d'un projet intitulé *Les chambres*, que Filip Forgeau a créé et développé comme une série de portraits fictionnels. ■ Le 7 octobre, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Petits crimes conjugaux

À la suite d'un mystérieux accident, Gilles est devenu amnésique. Auprès de Lisa, son épouse depuis 15 ans, il tente de se réapproprié une vie, de reconstituer un passé, de comprendre quel homme et quel époux il était et de se faire une idée précise de la relation qui l'unissait à Lisa. Mais comment savoir si ce que celle-ci lui raconte est vrai ? Comment être certain qu'elle ne cherche pas à inventer et façonner un nouveau Gilles ? De mensonges en demi-vérités, jusqu'aux aveux complets, leurs échanges dressent peu à peu le tableau d'un couple qui, après avoir traversé nombre de crises, tente de se reconstituer. Par tous les moyens. Cette comédie noire d'Eric-Emmanuel Schmidt, construite à la manière d'un huis-clos policier, a été créée en 2003, dans une mise en scène de Bernard Murat, avec Charlotte Rampling et Bernard Giraudeau. À présent, Fanny Cotteçon et Sam Karmann, dirigés par Jean-Luc Moreau, reprennent les rôles de Lisa et Gilles. À noter que le texte a fait l'objet d'une réédition, en 2016, chez Albin Michel. ■ Le 14 octobre, 21h. Théâtre de Propriano. ☎ 04 95 76 01 49 & theatredepropriano.com



Les voyages fantastiques

Raconter les plus beaux voyages imaginés par Jules Verne à travers le regard de ce pionnier du cinéma que fut Georges Méliès... Voilà le pari un peu fou de Ned Grujic, qui a écrit et mis en scène ce spectacle coproduit par Les Trottoirs du Hasard et les Tréteaux de la Pleine Lune. À grand renforts de machineries ingénieuses, de trucages, d'illusions, de théâtre d'ombres et de manipulation de marionnettes, six comédiens recréent l'atmosphère d'un tournage au début du XX^e siècle. Nous voilà donc en 1910 dans le studio de cinéma de Méliès. Lequel, en compagnie de son épouse et de sa petite équipe de machinistes, s'affaire pour la réalisation d'un film inspiré à la fois de *20 000 lieues sous les mers*, *Voyage au centre de la Terre* et *De la Terre à la Lune*. Un spectacle pour tout public, à partir de 5 ans. ■

Le 17 octobre, 20h30. Théâtre municipal de Bastia.
☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica/



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

Lundi 09 Octobre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h30 Le programme écol'eau - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 P@M - 13h25 Le désir part-il en fumée - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 17h35 Noob - 18h20 A votre Service - 18h55 Gilles Peterson - 19h20 A paghjella - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Le programme écol'eau - 20h35 Le désir part-il en fumée - 21h25 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 12 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h50 Tocc'à Voi - 11h20 Ci Ne Ma - 12h00 Clips Musicaux - 12h20 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Avec Damouré Zika, un acteur au pays de nulle part - 13h30 A votre Service - 14h30 Jean Racine - 16h30 Ci Ne Ma - 16h45 Associ - 17h15 Body and soul - 18h15 Maion et Wenn - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Ran mo tambour - 20h35 Jamie Lidell - 21h20 Gilles Peterson - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h05 Maion et Wenn - 23h40 Zikspotting - 0h00 Nutiziale

orange™

30

Corse - PACA

Mardi 10 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Associ - 11h30 Zikspotting - 11h45 Gilles Peterson - 12h10 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h20 Maion et Wenn - 14h30 Jamie Lidell - 16h30 Zikspotting - 16h55 Maion et Wenn - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Body and soul - 20h40 P@M - 20h50 Maion et Wenn - 21h50 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 13 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 Body and soul - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 A paghjella - 12h55 Gilles Peterson - 13h20 Zikspotting - 14h30 P@M - 14h45 Le programme écol'eau - 15h10 Ran mo tambour - 17h45 Zikspotting - 18h00 Jean Racine - 18h40 Avec Damouré Zika, un acteur au pays de nulle part - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Ben'Bop - 21h15 Des hommes d'influence - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le désir part-il en fumée - 23h30 A votre Service - 0h00 Nutiziale

SFR

537

National

numericable™

95

Bastia

Mercredi 11 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Des hommes d'influence - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Body and soul - 13h40 Ci Ne Ma - 14h30 Ben'Bop - 15h20 A paghjella - 17h35 Zikspotting - 17h50 Le désir part-il en fumée - 18h40 Des hommes d'influence - 19h30 Nutiziale - 19h40 Avec Damouré Zika, un acteur au pays de nulle part - 20h30 Jean Racine - 21h10 Body and soul - 21h55 Zikspotting - 22h05 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





**AGIR
PLUS**

**SOLUTION
CHAUFFAGE
CLIMATISATION**

500 € d'aide pour remplacer
vos convecteurs électriques *

*** Plus d'information sur corse-energiea.fr**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

*500€ d'aide pour une résidence principale, travaux réalisés par des partenaires Agir Plus disposant de la qualification RGE.